

L'hon. M. Harris: C'est exact.

M. Knight: A ce propos, n'existe-t-il pas une commission qui décide?

L'hon. M. Harris: Il existe une commission qui s'occupe de ce travail et la liste nous vient du gouvernement provincial intéressé.

M. Knight: Ce n'est pas le gouvernement lui-même qui prend la décision.

L'hon. M. Harris: Oui, c'est lui.

M. Knight: Une commission désignée par le gouvernement.

L'hon. M. Harris: C'est peut-être le cas, mais les deux gouvernements approuvent la liste.

M. Regier: Monsieur le président, j'ai remarqué les efforts de l'honorable député de Regina pour faire dire au ministre si, à son avis, le montant de ces subventions est suffisant ou non. Le ministre s'est dit au regret de ne pouvoir recommander que la somme de \$7,800,000. J'ai l'impression qu'en arrivant à cette conclusion le ministre n'a peut-être pas songé à quelques-unes des autres subventions qu'il a autorisées. Je remarque, par exemple, que la subvention aux mines d'or atteint quelque 11 millions de dollars.

Le ministre reconnaîtra certes avec moi que l'aide fédérale à l'enseignement universitaire est au bout du compte bien plus importante au bien-être du Canada que l'aide fédérale au maintien des mines d'or.

Je n'en ai pas ici contre les subventions aux mines d'or. Cependant, en face des sommes que nous affectons à d'autres subventions, la somme de \$7,800,000 que nous consacrons aux universités est vraiment bien minime. Nous reconnaîtrions, du moins de façon symbolique, l'importance de plus en plus grande que revêt pour nos jeunes gens une formation universitaire, si nous versions un minimum de \$1 au lieu de 50c. par tête. Je doute qu'une telle affectation soulève beaucoup d'opposition parmi les Canadiens.

Pour la gouverne des députés qui sont de régions où l'on n'a pas encore jugé bon de profiter de ces subventions, je dirai que j'ai des rapports assez étroits avec les universités de la Colombie-Britannique et que je n'ai encore constaté, de la part du ministre, aucun effort tendant à influencer sur la façon dont ces universités dépenseront les subventions à l'enseignement. A mon avis, le refus d'accepter les subventions fédérales aux universités repose sur une hypothèse non fondée, savoir que le gouvernement fédéral influera sur la façon dont les subventions seront utilisées à l'égard des universités intéressées. Pour ce qui est de l'Université de la Colombie-Britan-

nique, je puis assurer que la subvention sert directement à maintenir à un niveau peu élevé les frais annuels de scolarité que doivent verser les étudiants.

Il y a une autre raison qui m'incite à prier le ministre de songer à augmenter sensiblement ces subventions, au moins lorsque, dans quelques mois, il en sera à l'étude de ses prochains crédits. J'ai lu nombre de déclarations adressées par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à la population du pays ou je les lui ai entendu formuler, alors qu'il disait qu'une des raisons pour lesquelles nous étions incapables d'établir un programme national d'assurance-santé, c'est que nous manquons de personnel technique au Canada. L'autre jour, le ministre des Mines et Relevés techniques a déclaré qu'il était loin d'avoir la main-d'œuvre spécialisée qu'il faudrait dans son ministère. Tous les ministres admettraient sans doute qu'ils ont bien de la difficulté à obtenir les employés nécessaires dans leurs services, parce qu'on ne trouve pas chez nous suffisamment de personnes préparées à occuper ces emplois. Et pourtant, nous constatons que le Gouvernement ne fait à peu près rien pour remédier à cette situation.

Le ministre admettra sans doute avec moi que verser \$7,800,000 sous forme d'aide à l'enseignement dans les universités d'un pays comme le nôtre revient en somme à dire que l'État fédéral ne fait à peu près rien pour aider l'instruction au palier universitaire. Il y a sept ou huit ans, cela aurait pu être considéré comme un effort important. Toutefois, c'est fort peu, en vérité, si l'on tient compte du coût des études, à l'heure actuelle.

M. Ellis: J'hésite à laisser passer sans la relever l'interprétation de la recommandation de la commission Massey que le ministre a consignée au compte rendu. La recommandation pertinente figure en italique à la page 410 du rapport. Il est vrai que l'alinéa 11 qui précède la recommandation renferme certaines propositions que le ministre a prises pour la recommandation. Je vais donner lecture de l'alinéa que le ministre a pris pour la recommandation. Il est ainsi conçu:

L'aide fédérale aux universités pourrait prendre diverses formes. Nous allons recommander l'octroi de cette aide, mais nous ne pouvons que suggérer des avis quant à ses modalités.

En d'autres termes, la Commission n'a fait aucun effort pour indiquer le montant. Le rapport continue:

Si l'on accordait des subventions d'après la population de chaque province, elles pourraient être distribuées parmi les institutions de ces provinces au prorata du nombre de leurs étudiants. Si, par exemple, les subventions étaient de 50c. par tête d'habitant et si l'on se fondait sur le recensement de 1949, le Manitoba recevrait alors \$389,000 à